

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 34 Absent(s) : 12</i>
--	---	--

Date de convocation : 20 juin 2017

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-06-26-CC-13.1 :

Affectation du résultat 2016 - Budget principal.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2016 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

VU le Compte Administratif 2016 du budget du syndicat intercommunal à vocation touristique du Pays Messin,

VU le Compte Administratif 2016 du budget du syndicat intercommunal à vocation unique "aire d'accueil des gens du voyage de Marly et Montigny",

VU la clôture du budget annexe "OM – déchets Val Saint-Pierre" et le transfert des résultats au budget principal,

CONSIDERANT les résultats cumulés 2016, faisant apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 7 705 095,34 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 15 314 475,41 €,
- des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de 7 467 836,00 € en dépenses et de 5 100 550,00 € en recettes,

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **10 072 381,34 €** en réserves (article 1068) pour financer le besoin de financement de la section d'investissement et les restes à réaliser reportés,
- **5 242 094,07 €** en report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour extrait conforme
Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



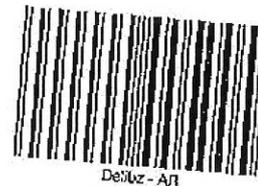
BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté.</i> <i>Lundi 26 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 12.2 – Compte administratif 2016 du SIVT du Pays Messin. ✕	1	
<i>Annexe : Document budgétaire</i>	1	
Point 12.3 – Compte administratif 2016 du SIVU aire d'accueil des gens du voyage de Marly et Montigny. ✕	1	
<i>Annexe : Document budgétaire</i>	1	
Point 12.4 – Compte administratif 2016 – Bilan des autorisations de programme au 31-12-2016. ✕	1	
<i>Annexe : Bilan 2016 des AP du budget principal.</i>	1	
<i>Annexe : Bilan 2016 des AP du budget annexe Transports publics.</i>	1	
Point 13.1 – Affectation du résultat 2016 – Budget principal.	1	
Point 13.2 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe déchèteries. ✕	1	
Point 13.3 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe archéologie préventive. ✕	1	
Point 13.4 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe transports publics. ✕	1	
Point 13.5 – Affectation du résultat 2016 – Budget annexe Zones en régle. ✕	1	
Point 14.1 – Décision modificative 1-2017. ✕	1	
<i>- Annexe : Tableaux.</i>	1	
Point 14.2 – Création et affectation de l'AP "Siège de la Métropole". ✕	1	
Point 15 – Clôture du budget annexe "OM – Déchets Val Saint-Pierre". ✕	1	
Nombre total des actes transmis : 11 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
29 JUIN 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Fait à Metz, le 27 juin 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

